

Le Lien syndical

Journal du SNUTER51-FSU



EDITO

LE SNUTER-FSU AU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Cher-es collègues,

Le SNUTER51-FSU, avec deux ans d'existence, est une jeune organisation syndicale au sein du Département de la Marne.

Suite aux élections de 2022 et passé la surprise des résultats, nous nous sommes organisés en Bureau. Nous avons défini et structuré nos actions et nos luttes. Nous avons tenu des réunions d'informations régulières et interpellé la hiérarchie sur diverses problématiques intéressant l'ensemble du personnel.

Nous souhaitons dorénavant développer d'avantage notre action et surtout la faire connaître via une communication plus efficace.

Chaque mois vous retrouverez dans notre espace syndical intranet⁽¹⁾ des éléments concernant nos actions concrètes, nos réflexions et questionnements ainsi que des articles d'actualité et la programmation de nos prochaines réunions d'informations.

Pour être écouté et entendu, il est nécessaire d'être mobilisé et nombreux. Nous pourrions ainsi préserver nos acquis et améliorer nos conditions de travail.

Nous avons besoin de vous, pour avancer ensemble.

Syndicalement votre.

(1) Intranet : « RH & vie pratique / L'espace syndical / SNUTER51-FSU »

J-G

LE SYNDICALISME

Voilà quelque chose d'obsolète, la gloire jadis des grandes luttes, la sécurité sociale, les congés payés, le SMIC, les 40h00 sans perte de salaire, l'inscription du droit de grève dans la Constitution, la création de la Fonction Publique, la CMU ... Bref tous **les acquis sociaux qui permettent aujourd'hui de mieux vivre au travail.**

Les grandes luttes achevées, le syndicalisme a décliné pour devenir aux yeux de certains ringard et moqué, avec la vision d'Arlette Laguiller au journal télévisé qui ne renvoyait pas toujours le bonheur et la liberté.

Pourtant, dans un contexte géopolitique et économique complexe et une société individualiste, par quel autre biais peut-on se protéger dans le milieu professionnel et conserver nos acquis ?

A contre-courant de notre société moderne, seule la solidarité, le partage des valeurs professionnelles communes et l'intérêt collectif nous permettent d'avancer, de garantir un service public de qualité avec des agents territoriaux retrouvant et/ou gardant du sens dans leur organisation.

L'objectif des représentants du personnel est notamment de garantir et veiller au bien être au travail et à la protection des agents et de leurs droits.

Sans vous, nous ne pouvons rien faire, ni connaître vos conditions de travail ni les défendre.

Plus que jamais soyons solidaires.

J-G

Bimestriel — Numéro 1
1^{er} mai 2024

LE SNUTER-FSU

La **FSU Territoriale** est une organisation syndicale regroupant des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur.

Elle est indépendante mais pas neutre. Elle a déjà fait la preuve de sa détermination dans la défense des salaires, des services publics et des retraites, tout en participant activement aux mobilisations sur les grandes questions de société portant sur la justice sociale, l'égalité d'accès aux droits, les libertés et en prenant régulièrement des initiatives pour réaliser l'unité syndicale.

La **FSU Territoriale** est sur le terrain pour vous défendre aussi bien individuellement que collectivement.



SNUTER₅₁-FSU

Maison des Syndicats
1 place de Verdun
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
snuter51@marne.fr
Jérémy Lehmann 06-49-14-97-40



LE SNUTER-FSU

ORGANISATION

L'organe de décisions de notre syndicat est le **Bureau** qui se réunit tous les mois. Il est composé de **10 membres**. Nous avons des représentants dans chacune des commissions paritaires (CAP, CST, F3CST, CCP) :



FOCUS

CST—F3SCT

Le **mardi 4 juin** se tiendront les instances suivantes :

- ♦ **Le Comité Social Territorial (CST)**, compétent pour les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des ressources humaines.
- ♦ **La Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)**, elle contribue à l'amélioration des conditions de travail, à la sécurité des agents au travail et à la protection de la santé physique et la protection de la santé mentale.

Présent au sein de ces instances où interviennent les syndicats, les élus et les représentants de l'administration, **le SNUTER₅₁-FSU abordera plus particulièrement les points suivants :**

- ♦ La justification du refus d'attribution de l'EP Bonus après avis favorable des supérieurs hiérarchiques ;
- ♦ Questionnement sur la portée de la lettre du Directeur général des services du 9 avril 2024 : Constitutions des groupes de travail techniques et délais de mise en œuvre, devenir des missions des agents non remplacés et qualité du service public ;
- ♦ Questionnement en lien avec l'effort collectif financier demandé et les frais de représentation et de fonctionnement hors missions du Département ;
- ♦ Report de la stagiairisation d'agents contractuels de catégorie C.

! Si vous souhaitez que des points particuliers en lien avec ces instances soient abordés, merci de nous les faire parvenir fin mai au plus tard sur notre boîte mail syndicale.